



Nos conditions générales de garanties font partie intégrante du contrat. Les dispositions particulières du présent contrat prévalent sur nos conditions générales.

Tout retard de paiement entraîne automatiquement et de plein droit la suspension de toutes les garanties.

**INTERVENTIONS EN DEPANNAGE :** Les interventions de nos techniciens sur appels injustifiés ou pour causes non couvertes par la garantie sont facturées au tarif horaire de 31.85 € ht départ / retour Paris durant les heures normales (de 8 heures et 17 heures). Elles sont majorées de 100 % en dehors de ces heures et de 200 % les samedis, dimanches et jours fériés.

**REVISIONS :** Les présentes conditions financières sont établies pour l'exercice 2014 et sont révisables le 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution des prix des matières et des salaires.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Entre : BIOKLAR LTD. (FRANCE)

Et : Le Client (nom en lettres capitales)

Date + mention "Lu et approuvé" + signature

\* « à vie » compte 25 ans dès la date de première mise en service de la micro station d'épuration BioKlar® ULTRA et sous condition d'avoir eu un contrat d'entretien BioKlar en place en continu depuis son installation.

BioKlar-Contrat-d'Entretien-ver 14.0.0

BioKlar Ltd. (France)  
Siret: 79166596100011  
N° TVA: FR 37791665961  
8, rue Lemercler, 75017 Paris  
Tel: 09 70 46 64 36 Web: [www.bioklar.fr](http://www.bioklar.fr)

BioKlar Ltd. (UK)  
Company N°: 8192127  
VAT Number: GB 995 1868 55  
11-13 Hanover St. Liverpool L1 3DN, UK  
Tel: +44 (0)151 324 6161 Web: [www.bioklar.com](http://www.bioklar.com)

Capital 32 500,00 Livres Sterling (Equiv. 40 000,00 Euros)

Page 3